

---

# Concours d'entrée

---

# Rapport Jury 2022

---

## Japonais

---



## INTITULÉ DE L'ÉPREUVE : BEL :

### Commentaire d'un texte en langue vivante étrangère et traduction d'une partie ou de la totalité de ce texte (LV1) - Japonais

- **SÉRIE : Lettres et arts, Langues vivantes et Sciences humaines**
- **Épreuve écrite**

Le texte proposé est écrit en langue japonaise contemporaine et n'aurait pas dû présenter de grandes difficultés de compréhension pour un candidat maîtrisant la langue au niveau B1-B2 (CECRL). Un extrait de 10 lignes devait être traduit en français. Il fallait au minimum être à l'aise avec la syntaxe des phrases complexes et la capacité à repérer correctement les sujets des actions, qui ne sont pas toujours explicités en japonais.

Le jury souhaite rappeler l'importance de lire l'entièreté du passage avant de traduire l'extrait. Il recommande aussi de renforcer la capacité à écrire en japonais, y compris les kanjis, car celle-ci est souvent très inférieure chez les apprenantes et apprenants à leur niveau de compréhension écrite.